



Investment  
Managers

Document d'Information  
Périodique Semestriel  
au 30/06/2022

# AXA ACT Carbon Offset Equity QI

Forme juridique : FCP  
 Classification : Actions Internationales  
 Affectation des résultats : Capitalisation / Distribution

## Etat du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Les titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 (OPCVM) / 1° du I de l'article L.214-24-55 (FIVG)* du code monétaire et financier	562 881 974,45
b) Avoirs bancaires	4 595 596,45
c) Autres actifs détenus par l'OPC	6,90
d) Total des actifs détenus par l'OPC	567 477 577,80
e) Passif	-1 085 477,11
f) Valeur nette d'inventaire	566 392 100,69

\*Les montants sont signés.

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Part	Type de part	Actif net par type de part	Nombre de part en circulation	Valeur Liquidative
AXA ACT Carbon Offset Equity QI	C	455 707 163,58	1 780 945,10	255,87
AXA ACT Carbon Offset Equity QI	D	110 684 937,11	2 895 728,40	38,22

Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Eléments du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres :	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
a) les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	13,99	13,96
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	85,39	85,23
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R. 214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 et à l'article R.214-32-19 du Code monétaire et financier	0,00	0,00

\*f) de l'état du patrimoine

\*\*d) de l'état du patrimoine

## Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
APPLE INC COM NPV	USD	23 853 582,67	4,21	4,20
TESLA MOTORS INC COM	USD	17 102 014,44	3,02	3,01
ALPHABET INC/CA CL A	USD	10 005 689,42	1,77	1,76
JOHNSON + JOHNSON CO	USD	7 589 743,17	1,34	1,34
CONSOLIDATED EDISON	USD	7 049 835,00	1,24	1,24
PEPSICO INC COM	USD	6 918 593,91	1,22	1,22
OWENS CORNING NEW	USD	6 887 597,69	1,22	1,21
COCA COLA CO COM	USD	6 697 482,42	1,18	1,18
PROCTER AND GAMBLE C	USD	6 601 865,23	1,17	1,16
VERIZON COMMUNICATIO	USD	6 194 174,76	1,09	1,09
INTEL CORP COM	USD	6 130 058,53	1,08	1,08
AMETEK INC NEW COM	USD	6 117 555,12	1,08	1,08
BERKSHIRE HATHAWAY I	USD	5 640 855,13	1,00	0,99
CHUBB LTD COMMON STO	USD	5 396 571,81	0,95	0,95
ECOLAB INC COM	USD	5 235 885,03	0,92	0,92
UNITEDHEALTH GROUP I	USD	5 207 784,21	0,92	0,92
SMITH (A.O.) CORP CO	USD	5 125 677,94	0,90	0,90
MARSH + MCLENNAN COS	USD	4 900 521,31	0,87	0,86
TRAVELERS COS INC CO	USD	4 885 672,20	0,86	0,86
MERCK + CO INC NEW C	USD	4 648 104,64	0,82	0,82
UNION PAC CORP COM	USD	4 488 172,56	0,79	0,79
AUTOMATIC DATA PROCE	USD	4 422 000,48	0,78	0,78
3M CO COM	USD	4 357 197,38	0,77	0,77
COLGATE PALMOLIVE CO	USD	4 338 728,78	0,77	0,76
WALMART INC	USD	4 291 264,05	0,76	0,76
JPMORGAN CHASE + CO	USD	4 265 489,50	0,75	0,75
TEXAS INSTRS INC COM	USD	4 085 771,68	0,72	0,72
ORACLE	USD	3 842 866,71	0,68	0,68
AT+T INC COM	USD	3 715 039,46	0,66	0,65
HOME DEPOT INC COM	USD	3 672 849,01	0,65	0,65
ILLINOIS TOOL WKS IN	USD	3 591 133,00	0,63	0,63
THERMO FISHER SCIENT	USD	3 533 697,45	0,62	0,62
GENERAL MILLS	USD	3 529 107,08	0,62	0,62
ABBOTT LABS COM	USD	3 491 931,70	0,62	0,62
HERSHEY CO / THE COM	USD	3 354 639,63	0,59	0,59
S P GLOBAL INC COMMO	USD	3 353 028,84	0,59	0,59
CISCO SYS INC COM	USD	3 332 237,79	0,59	0,59
LOEWS CORP COM	USD	3 281 987,66	0,58	0,58
MCKESSON CORP COM	USD	3 276 297,29	0,58	0,58
ZOETIS INC COMMON ST	USD	3 255 461,28	0,57	0,57
EVERSOURCE ENERGY CO	USD	3 110 713,09	0,55	0,55
PAYCHEX INC COM	USD	3 078 394,77	0,54	0,54
ARCHER DANIELS MIDLA	USD	3 058 128,08	0,54	0,54
AON PLC/IRELAND A	USD	3 018 084,08	0,53	0,53
KIMBERLY CLARK CORP	USD	2 844 038,45	0,50	0,50
NORFOLK SOUTHN CORP	USD	2 826 314,03	0,50	0,50
UNITED PARCEL SVC IN	USD	2 811 128,22	0,50	0,50
EMERSON ELEC CO COM	USD	2 738 954,52	0,48	0,48
AFLAC INC COM	USD	2 699 153,47	0,48	0,48

LILLY ELI + CO COM	USD	2 698 169,21	0,48	0,48
VISA INC COM CL A	USD	2 674 291,45	0,47	0,47
MASTERCARD INC	USD	2 625 353,68	0,46	0,46
ELEVANCE HEALTH, INC	USD	2 538 801,47	0,45	0,45
LOWES COS INC USD0.5	USD	2 506 145,68	0,44	0,44
COSTCO WHSL CORP NEW	USD	2 475 596,15	0,44	0,44
SOLAREEDGE TECHNO	USD	2 460 750,87	0,43	0,43
BECTON DICKINSON + C	USD	2 452 448,23	0,43	0,43
BRISTOL MYERS SQUIBB	USD	2 408 436,56	0,43	0,42
COMCAST CORP NEW CL	USD	2 375 907,03	0,42	0,42
CHURCH AND DWIGHT IN	USD	2 366 466,12	0,42	0,42
PROGRESSIVE CORP OHI	USD	2 313 277,54	0,41	0,41
SHERWIN WILLIAMS CO	USD	2 313 097,71	0,41	0,41
KELLOGG CO COM	USD	2 299 639,39	0,41	0,41
AMAZON COM INC COM	USD	2 295 993,11	0,41	0,40
KEURIG DR PEPPER INC	USD	2 254 337,41	0,40	0,40
HALFMOON PARENT INC	USD	2 218 160,60	0,39	0,39
INTERNATIONAL BUSINE	USD	2 187 840,64	0,39	0,39
AMGEN INC COM	USD	2 187 593,86	0,39	0,39
ACCENTURE PLC IRELAN	USD	2 124 635,32	0,38	0,37
SEMPRA	USD	2 098 562,34	0,37	0,37
AMPHENOL CORP NEW CL	USD	2 093 758,67	0,37	0,37
QUANTA SERVICES INC	USD	2 086 102,64	0,37	0,37
EXPEDITORS INTL WA I	USD	2 078 873,21	0,37	0,37
HONEYWELL INTL INC C	USD	2 028 295,95	0,36	0,36
MOODYS CORP COM	USD	2 003 126,88	0,35	0,35
ENPHASE ENERGY INC	USD	1 998 247,64	0,35	0,35
BLACKROCK INC COM	USD	1 980 712,61	0,35	0,35
WILLIS TOWERS WATSON	USD	1 869 205,61	0,33	0,33
DANAHER CORP COM	USD	1 794 488,50	0,32	0,32
METLIFE INC COM	USD	1 789 795,78	0,32	0,32
ROPER TECHNOLOGIES IN	USD	1 774 216,84	0,31	0,31
WESTERN UN CO COM	USD	1 687 251,42	0,30	0,30
INTERCONTINENTAL EXC	USD	1 682 096,70	0,30	0,30
AMERICAN EXPRESS CO	USD	1 564 604,72	0,28	0,28
AMERICAN INTL GROUP	USD	1 555 247,98	0,27	0,27
MOTOROLA INC-NEW W/I	USD	1 523 707,49	0,27	0,27
GRAINGER W W INC COM	USD	1 477 891,82	0,26	0,26
PACCAR INC COM	USD	1 472 739,64	0,26	0,26
BROADRIDGE FINL SOLU	USD	1 445 339,33	0,26	0,25
MCCORMICK + CO INC C	USD	1 441 317,14	0,25	0,25
GILEAD SCIENCES INC	USD	1 359 825,91	0,24	0,24
JOHNSON CTLS INTL PL	USD	1 337 315,03	0,24	0,24
BROWN FORMAN	USD	1 315 353,20	0,23	0,23
CHECK POINT SOFTWARE	USD	1 284 721,05	0,23	0,23
CSX CORP COM	USD	1 243 593,99	0,22	0,22
BANK AMER CORP COM	USD	1 241 686,36	0,22	0,22
CDW CORP/DE COMMON S	USD	1 235 823,81	0,22	0,22
COGNIZANT TECHNOLOGY	USD	1 227 853,84	0,22	0,22
PNC FINL SVCS GROUP	USD	1 207 288,73	0,21	0,21
FASTENAL CO	USD	1 199 474,29	0,21	0,21
DOLLAR GENERAL CORP	USD	1 197 325,55	0,21	0,21
VERISIGN INC COM	USD	1 193 693,76	0,21	0,21

CME GROUP INC COM	USD	1 076 904,68	0,19	0,19
ADOBE SYS INC COM	USD	1 026 277,55	0,18	0,18
NORTHERN TRUST CORP	USD	1 005 913,24	0,18	0,18
TARGET CORP COM	USD	945 631,07	0,17	0,17
JACK HENRY + ASSOCIA	USD	929 846,48	0,16	0,16
QUEST DIAGNOSTICS IN	USD	852 232,05	0,15	0,15
SMUCKER J M CO COM N	USD	820 380,70	0,14	0,14
AMERICAN WATER WORKS	USD	811 123,44	0,14	0,14
TRANE TECHNOLOGIES	USD	807 456,12	0,14	0,14
CLOROX CO COM	USD	782 135,92	0,14	0,14
ABBVIE INC WHEN ISSU	USD	776 457,98	0,14	0,14
CVS HEALTH CORP	USD	753 369,36	0,13	0,13
AMERISOURCEBERGEN CO	USD	744 311,06	0,13	0,13
ALLEGION PLC W/I COM	USD	739 786,69	0,13	0,13
HEWLETT PACKARD CO	USD	730 569,61	0,13	0,13
C H ROBINSON WORLDWI	USD	727 222,73	0,13	0,13
FISERV INC COM	USD	726 516,71	0,13	0,13
AKAMAI TECHNOLOGIES	USD	707 612,03	0,12	0,12
HARTFORD FINANCIAL S	USD	700 957,48	0,12	0,12
VERISK ANALYTICS INC	USD	678 320,08	0,12	0,12
EATON CORP PLC COMMO	USD	674 871,11	0,12	0,12
LABORATORY CORP AMER	USD	672 514,23	0,12	0,12
HCA HEALTHCARE INC	USD	610 864,22	0,11	0,11
GARMIN LTD COM	USD	488 689,08	0,09	0,09
DEERE + CO COM	USD	486 966,38	0,09	0,09
WATERS	USD	379 909,13	0,07	0,07
ARTHUR J GALLAGHER +	USD	233 927,97	0,04	0,04
AGILENT TECHNOLOGIES	USD	102 245,92	0,02	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>USD</b>	<b>398 089 427,88</b>	<b>70,29</b>	<b>70,16</b>
ACCIONA S A UER1	EUR	6 938 392,50	1,23	1,23
IBERDROLA SA	EUR	6 199 547,12	1,09	1,09
LEGRAND SA EUR4	EUR	5 591 423,76	0,99	0,99
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	5 074 037,76	0,90	0,89
EIFFAGE EUR4 (POST S	EUR	4 716 271,96	0,83	0,83
WOLTERS KLUWER EURO.	EUR	2 513 281,68	0,44	0,44
SANOFI	EUR	2 366 881,12	0,42	0,42
EDP RENOVAVEIS SA EU	EUR	2 272 650,84	0,40	0,40
EDP - ENERGIAS DE PO	EUR	1 990 124,14	0,35	0,35
ALLIANZ SE NPV(REGD)	EUR	1 957 243,64	0,35	0,34
SIEMENS ENERGY AG	EUR	1 949 341,18	0,34	0,34
KONINKLIJKE AHOLD DE	EUR	1 939 875,52	0,34	0,34
DEUTSCHE BOERSE AG N	EUR	1 319 732,40	0,23	0,23
UNILEVER PLC	EUR	1 072 689,84	0,19	0,19
ORANGE EUR4	EUR	801 354,84	0,14	0,14
MUENCHENER RUCKVERS	EUR	577 539,20	0,10	0,10
E ON SE NPV	EUR	562 698,14	0,10	0,10
SAMPO OYJ SER A NPV	EUR	556 160,40	0,10	0,10
ASSIC GENERALI EUR1.	EUR	544 019,70	0,10	0,10
L OREAL	EUR	279 246,40	0,05	0,05
<b>TOTAL</b>	<b>EUR</b>	<b>49 222 512,14</b>	<b>8,69</b>	<b>8,67</b>
TORONTO DOMINION BK	CAD	5 345 455,49	0,94	0,96
ROYAL BK CDA MONTREA	CAD	4 408 681,92	0,78	0,78
BANK N S HALIFAX COM	CAD	3 372 471,17	0,60	0,59

BROOKFIELD RENEWABLE	CAD	2 597 560,34	0,46	0,46
CDN IMPERIAL BK OF C	CAD	2 577 254,09	0,46	0,45
SUN LIFE FINL INC CO	CAD	2 173 672,46	0,38	0,38
LOBLAW COS LTD COM	CAD	2 126 300,84	0,38	0,37
GEORGE WESTON LTD C	CAD	2 107 443,55	0,37	0,37
BANK MONTREAL QUE CO	CAD	2 010 145,71	0,35	0,35
ROGERS COMMUNICATION	CAD	1 692 306,55	0,30	0,30
ING CDA INC COM	CAD	1 615 601,94	0,29	0,28
CANADIAN NATL RY CO	CAD	1 535 350,56	0,27	0,27
CGI INC.	CAD	1 520 744,50	0,27	0,27
QUEBECOR INC CL B	CAD	1 458 577,73	0,26	0,26
METRO INC COMMON	CAD	1 183 477,81	0,21	0,21
BCE INC COM NEW	CAD	1 154 159,65	0,20	0,20
NATIONAL BK CDA MONT	CAD	876 927,07	0,15	0,15
THOMSON REUTERS	CAD	587 090,58	0,10	0,10
CANADIAN PAC RY LTD	CAD	86 673,09	0,02	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>CAD</b>	<b>38 429 895,05</b>	<b>6,79</b>	<b>6,77</b>
KYOCERA CORP JPY50	JPY	5 394 884,80	0,94	0,94
SHARP CORP JPY50	JPY	2 481 622,68	0,44	0,44
NIPPON TEL+TEL CP JP	JPY	2 449 578,66	0,43	0,43
SUMITOMO MITSUI GR N	JPY	2 415 856,13	0,43	0,43
MILLEA HOLDINGS INC	JPY	2 370 405,05	0,42	0,42
KDDI CORP	JPY	1 748 459,56	0,31	0,31
MITSUBISHI UFJ FIN G	JPY	1 365 028,50	0,24	0,24
MS AND AD INSURANCE	JPY	1 255 922,27	0,22	0,22
CANON INC NPV	JPY	1 114 277,90	0,20	0,20
mitsui + CO JPY50	JPY	1 111 107,08	0,20	0,20
SUMITOMO MITSUI TRUS	JPY	1 059 497,08	0,19	0,19
JAPAN POST BANK CO L	JPY	822 282,53	0,15	0,14
SEKISUI HOUSE JPY50	JPY	682 682,81	0,12	0,12
ASTELLAS PHARMA INC	JPY	641 813,17	0,11	0,11
TAKEDA PHARMACEUTICA	JPY	623 655,69	0,11	0,11
SECOM CO JPY50	JPY	584 326,58	0,10	0,10
NOMURA RESEARCH INC	JPY	510 886,28	0,09	0,09
HOYA CORP NPV	JPY	481 248,11	0,08	0,08
SOMPO HOLDINGS INC	JPY	433 887,57	0,08	0,08
<b>TOTAL</b>	<b>JPY</b>	<b>27 547 422,45</b>	<b>4,86</b>	<b>4,85</b>
NOVARTIS AG CHF0.50	CHF	2 698 446,50	0,47	0,47
ZURICH INSURANCE GRO	CHF	2 371 978,82	0,42	0,42
NESTLE SA CHF1 (REGD	CHF	2 365 747,95	0,42	0,42
SWISSCOM AG CHF1 (RE	CHF	2 306 354,08	0,41	0,41
ROCHE HOLDINGS AG GE	CHF	2 052 163,45	0,36	0,36
SWISS RE LTD COMMON	CHF	1 307 233,77	0,23	0,23
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>13 101 924,57</b>	<b>2,31</b>	<b>2,31</b>
GSK PLC	GBP	3 136 934,63	0,57	0,56
DIAGEO ORD GBX28.935	GBP	1 896 331,30	0,33	0,33
RECKITT BENCKISER	GBP	1 158 451,91	0,20	0,20
UNILEVER PLC ORD GBP	GBP	1 145 564,84	0,20	0,20
RIO TINTO ORD GBP0.1	GBP	693 953,01	0,12	0,12
NATIONAL GRID PLC CO	GBP	693 430,30	0,12	0,12
TESCO	GBP	540 981,48	0,10	0,10
<b>TOTAL</b>	<b>GBP</b>	<b>9 265 647,47</b>	<b>1,64</b>	<b>1,63</b>
MERIDIAN ENER PARTLY	NZD	5 155 782,14	0,91	0,91

MIGHTY RIVER POWER C	NZD	2 081 943,26	0,37	0,37
<b>TOTAL</b>	<b>NZD</b>	<b>7 237 725,40</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>
DONG ENERGY A/S COMM	DKK	2 622 261,57	0,46	0,46
ROCKWOOL INTL	DKK	2 277 248,16	0,40	0,40
VESTAS WIND SYSTEMS	DKK	2 024 360,03	0,36	0,36
<b>TOTAL</b>	<b>DKK</b>	<b>6 923 869,76</b>	<b>1,22</b>	<b>1,22</b>
OVERSEAS CHINESE BK	SGD	1 923 449,60	0,34	0,34
UNITED O SEAS BANK S	SGD	819 100,31	0,14	0,14
SINGAPORE TELECOMM N	SGD	734 159,94	0,13	0,13
<b>TOTAL</b>	<b>SGD</b>	<b>3 476 709,85</b>	<b>0,61</b>	<b>0,61</b>
HANG SENG BANK HKD5	HKD	1 561 661,95	0,27	0,27
MTR CORP HKD1	HKD	832 134,67	0,15	0,15
HKT TRUST AND HKT LT	HKD	796 577,11	0,14	0,14
<b>TOTAL</b>	<b>HKD</b>	<b>3 190 373,73</b>	<b>0,56</b>	<b>0,56</b>
WESFARMERS NPV	AUD	1 237 769,47	0,21	0,21
DEXUS PROPERTY GROUP	AUD	657 494,39	0,12	0,12
WOOLWORTHS LTD NPV	AUD	600 049,73	0,11	0,11
RIO TINTO LIMITED NP	AUD	533 646,86	0,09	0,09
<b>TOTAL</b>	<b>AUD</b>	<b>3 028 960,45</b>	<b>0,53</b>	<b>0,53</b>
TELIA CO AB	SEK	1 472 581,24	0,26	0,26
SVENSKA HANDELSBANKE	SEK	544 129,45	0,10	0,10
<b>TOTAL</b>	<b>SEK</b>	<b>2 016 710,69</b>	<b>0,36</b>	<b>0,36</b>
TELENOR	NOK	1 350 795,01	0,24	0,24
<b>TOTAL</b>	<b>NOK</b>	<b>1 350 795,01</b>	<b>0,24</b>	<b>0,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>562 881 974,45</b>	<b>99,38</b>	<b>99,19</b>
<b>AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l'état du patrimoine)</b>		<b>4 595 603,35</b>		<b>0,81</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>567 477 577,80</b>		<b>100,00</b>
<b>AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l'état du patrimoine)</b>		<b>3 510 126,24</b>	<b>0,62</b>	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>566 392 100,69</b>	<b>100,00</b>	

\*f) de l'état du patrimoine

\*\*d) de l'état du patrimoine

## Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par secteur économique

Secteur économique	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
Produits pharmaceutiques et biotechnologie	5,78	5,74
Logiciels d'applications	4,55	4,54
Informatique	4,34	4,33
Banque commerciale - non US	3,88	3,87
Téléphonie - intégré	3,30	3,29
Autres secteurs économiques	77,53	77,42
<b>TOTAL</b>	<b>99,38</b>	<b>99,19</b>
<b>AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l'état du patrimoine)</b>		<b>0,81</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>100,00</b>
<b>AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l'état du patrimoine)</b>	<b>0,62</b>	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>100,00</b>	

\*f) de l'état du patrimoine

\*\*d) de l'état du patrimoine

### Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
ETATS UNIS	67,96	67,83
Canada	6,33	6,31
JAPON	4,86	4,85
Autres pays	20,23	20,20
<b>TOTAL</b>	<b>99,38</b>	<b>99,19</b>
<b>AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l' état du patrimoine)</b>		<b>0,81</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>100,00</b>
<b>AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l' état du patrimoine)</b>	<b>0,62</b>	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>100,00</b>	

\*f) de l'état du patrimoine

\*\*d) de l'état du patrimoine

### Ventilation des autres actifs par nature\*

Nature d'actifs	Pourcentage de l'Actif net**	Pourcentage du Total des actifs***
<b>PARTS D'OPC</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Fonds d' investissement à vocation générale	0,00	0,00
FCPR, FCPI, FIP	0,00	0,00
OPCI, SCPI, SEF, SICAF, Fonds de Fonds alternatifs	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale	0,00	0,00
OPCI, fonds spécialisés, fonds de capital investissement (professionnels)	0,00	0,00
Organisme de Titrisation	0,00	0,00
Autres placements collectifs	0,00	0,00
<b>AUTRES NATURE D'ACTIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Bons de souscriptions	0,00	0,00
Bons de caisse	0,00	0,00
Billet à ordre	0,00	0,00
Billets hypothécaires	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

\* Cette rubrique concerne des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R.214-1.1 du Code monétaire et financier

\*\*f) de l'état du patrimoine

\*\*\*d) de l'état du patrimoine



## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant) Acquisitions	Mouvements (en montant) Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	33 851 718,97	36 255 738,96
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	157 011 411,82	180 181 743,05
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 et à l'article R.214-32-19 du Code monétaire et financier	0,00	0,00

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	190 863 130,79
Cessions	216 437 482,01

## Distribution en cours de période

	Part	Montant net unitaire	Crédit d'impôt	Montant brut unitaire
<b>Dividendes versés</b>				
<b>Dividendes à verser</b>				

## Modifications intervenues

---

Mise à jour annuelle du KID. // Renouvellement du mandat du Cabinet MAZARS. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'exercice clos en décembre 2027.

## Modifications à intervenir

---

L'OPCVM es autorisé à réaliser des opérations de prêts et emprunts de titres. Ces opérations pourront représenter environ 10% des actifs. Cependant, l'OPCVM pourra réaliser de telles opérations dans la limite maximum de 20% de l'actif net. Parallèlement à cette autorisation, mise à jour de la liste des prestataires de services (ajout d'AXA IM GS, Ltd) figurant dans le prospectus et indication du niveau de rémunération. // Parallèlement à l'opération de fusion - absorption de la SICAV AXA International Actions, création d'une part "D" de distribution (FR0013385317). // Remplacement des références de SSB Paris par celle de SSB International GmbH, Paris Branch, en tant qu'entité délégataire de la gestion comptable (Projet de succursalisation de SSB Paris).

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris - Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Le détail du portefeuille peut-être demandé dans un délai de huit semaines auprès d'AXA Investment Managers Paris

Commissaire aux comptes :

MAZARS

## Glossaire

<b>Informations sur le contenu du tableau relatif à l'état du patrimoine</b>	
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du Code monétaire et financier	Les titres de capital émis par les sociétés par actions ; Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse ;
b) Avoirs bancaires	Les avoirs bancaires correspondent aux «liquidités» du poste «comptes financiers» ausens du § 420-1 du règlement CRC n°2003-02.
c) Autres actifs détenus par l'OPCVM	Les autres actifs comprennent les instruments financiers exclus du a) : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les instruments financiers du marché monétaire,</li> <li>■ les bons de souscription,</li> <li>■ les effets de commerce, billets à ordre et billets hypothécaires.</li> <li>■ Ainsi que les éléments suivants au sens du § 420-1 du règlement CRC n°2003-02 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les dépôts,</li> <li>■ les parts ou actions d'OPC,</li> <li>■ les opérations temporaires sur titres.</li> <li>■ les instruments financiers à terme,</li> <li>■ les autres instruments financiers,</li> <li>■ les créances (y.c. les opérations de change à terme).</li> </ul> </li> </ul>
d) Total des actifs détenus par l'OPCVM	Total des lignes (a+b+c)
e) Passif	Le passif comprend les éléments suivants au sens du § 420-2 du règlement CRC n°2003-02 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les instruments financiers au passif du bilan (opérations de cession sur instruments financiers et opérations temporaires de titres),</li> <li>■ les instruments financiers à terme au passif du bilan,</li> <li>■ les dettes (y.c. les opérations de change à terme de devises),</li> <li>■ les comptes financiers (concours bancaires courants et emprunts).</li> </ul>
f) Valeur nette d'inventaire	Total des lignes (d+e) La valeur nette d'inventaire correspondant au montant de l'actif net de l'OPCVM.
<b>Informations sur le contenu du tableau relatif aux éléments du portefeuille titres</b>	
Article L. 422-1 du Code monétaire et financier	I. Tout marché réglementé d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui fonctionne sans requérir la présence effective de personnes physiques peut offrir, sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, les moyens d'accès à ce marché. II. Lorsque l'Autorité des marchés financiers a des raisons claires et démontrables d'estimer qu'un marché réglementé d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui offre des moyens d'accès sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin enfreint les obligations qui lui incombent, elle en fait part à l'autorité compétente de l'Etat d'origine dudit marché réglementé. Si, en dépit des mesures prises par l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou en raison du caractère inadéquat de ces mesures, le marché réglementé continue de fonctionner d'une manière clairement préjudiciable aux intérêts des investisseurs ou au fonctionnement ordonné des marchés en France, l'Autorité des marchés financiers, après en avoir informé l'autorité compétente de l'Etat d'origine, prend toutes les mesures appropriées requises pour protéger les investisseurs ou pour préserver le bon fonctionnement des marchés. Elle peut notamment interdire à ce marché réglementé de mettre ses moyens d'accès à la disposition de membres à distance établis sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. L'Autorité des marchés financiers notifie sa décision, dûment motivée, au marché réglementé concerné. Elle en informe sans délai la Commission européenne.

<p>4° du I de l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier</p>	<p>(...) titres financiers éligibles nouvellement émis sous réserve que : a) Les conditions d'émission comportent l'engagement qu'une demande d'admission à la cotation officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, sera introduite, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières ; b) L'admission mentionnée au a soit obtenue dans un délai d'un an à compter de l'émission.</p>
<p>II de l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier</p>	<p>Un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ne peut employer plus de 10 % de ses actifs dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I. Il ne peut acquérir des certificats représentatifs de métaux précieux.</p>
<p>Article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier</p>	<p>I. - L'actif d'un fonds d'investissement à vocation générale peut également comprendre, dans la limite de 10 % prévue au II de l'article R. 214-32-18 : 1° Des bons de souscription ; 2° Des bons de caisse ; 3° Des billets à ordre ; 4° Des billets hypothécaires ; 5° Des actions ou parts de FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ; 6° Des actions ou parts de FIA ou organismes de placement collectifs en valeurs mobilières suivants : a) Organismes de placement collectifs nourriciers mentionnés aux articles L. 214-22 et L. 214-24-57 ; b) OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée mentionnés à l'article L. 214-35 dans sa rédaction antérieure au 2 août 2003 ; c) OPCVM et FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2, du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section qui investissent plus de 10 % de leurs actifs en actions ou parts de placements collectifs ou de fonds d'investissement ; d) Fonds professionnels à vocation générale mentionnés à l'article L. 214-144 ; e) Fonds professionnels spécialisés mentionnés à l'article L. 214-154 ; f) Fonds communs de placement à risques mentionnés à l'article L. 214-28, fonds communs de placement dans l'innovation mentionnés à l'article L. 214-30, fonds d'investissement de proximité mentionnés à l'article L. 214-31 et fonds professionnels de capital investissement mentionnés à l'article L. 214-160 ; g) Fonds communs d'intervention sur les marchés à terme mentionnés à l'article L. 214-42 dans sa rédaction antérieure à la date de publication de l'ordonnance n° 2011-915 du 1er août 2011 ; 7° Des titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R. 214-32-18 ; 8° Des parts ou actions d'organismes de placement collectif immobilier, d'organismes professionnels de placement collectif immobilier ou d'organismes étrangers mentionnées au 5° du I de l'article L. 214-36. En outre, sont incluses dans la limite de 10 % mentionnée au premier alinéa les parts ou actions d'OPCVM, de FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2 du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section, de FIA relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers eux-mêmes investis à plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM, de FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2, du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section, de FIA relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers. Pour l'application du présent paragraphe, les actions de sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable mentionnées à l'article L. 214-62 relèvent du seul 8°. II. - L'actif d'un fonds d'investissement à vocation générale peut également comprendre, dans la limite de 10 % prévue au I, des créances, si ces dernières satisfont aux règles suivantes : 1° La propriété de la créance est fondée, soit sur une inscription, soit un acte authentique, soit sur un acte sous seing privé dont la valeur probante est reconnue par la loi française ; 2° La créance ne fait l'objet d'aucune sûreté autre que celles éventuellement constituées pour la réalisation de l'objectif de gestion du fonds d'investissement à vocation générale ; 3° La créance fait l'objet d'une valorisation fiable sous forme d'un prix calculé de façon précise et établi régulièrement, qui est soit un prix de marché, soit un prix fourni par un système de valorisation permettant de déterminer la valeur à laquelle l'actif pourrait être échangé entre des parties avisées et contractant en connaissance de cause dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions normales de concurrence ; 4° La liquidité de la créance permet au fonds d'investissement à vocation générale de respecter ses obligations en matière d'exécution des rachats vis-à-vis de ses porteurs et actionnaires, telles que définies par ses statuts ou son règlement</p>

### Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant	2 422 273,79				
% de l'actif net total	0,43				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

### Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés	2 422 273,79				
% des actifs pouvant être prêtés	0,43				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

### 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1.Nom	
Volume des garanties reçues	
2.Nom	
Volume des garanties reçues	
3.Nom	
Volume des garanties reçues	
4.Nom	
Volume des garanties reçues	
5.Nom	
Volume des garanties reçues	
6.Nom	
Volume des garanties reçues	
7.Nom	
Volume des garanties reçues	
8.Nom	
Volume des garanties reçues	
9.Nom	
Volume des garanties reçues	
10.Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

## 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1.Nom	HSBC BANK LONDRES ALL UK OFFICES				
Montant	2 484 590,35				
Domicile	ROYAUME UNI				
2.Nom					
Montant					
Domicile					
3.Nom					
Montant					
Domicile					
4.Nom					
Montant					
Domicile					
5.Nom					
Montant					
Domicile					
6.Nom					
Montant					
Domicile					
7.Nom					
Montant					
Domicile					
8.Nom					
Montant					
Domicile					
9.Nom					
Montant					
Domicile					
10.Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

### Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

### Échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

### Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour	2 484 590,35				
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

## Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	2 484 590,35				
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisé par le biais d'une contrepartie centrale

La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisé par le biais d'une contrepartie centrale

La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisé de manière bilatérale avec les contreparties des transactions

La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

## Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

## Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1.Nom	
Montant conservé	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

## Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.



## Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant	29 114,39				
en % du revenus	76,19				
Gestionnaire					
Montant					
en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)					
Montant	9 098,38				
en % du revenus	23,81				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

## Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
Gestionnaire					
Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)					
Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.